

ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007 - Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 12 mars 2023

Marie Aline LE CLER
1 Le LARRON
44480 DONGES
adzrp44@gmail.com
Les membres du bureau de l'Association

Objet: Suite fuite d'essence sur bac P551 Raffinerie Total du 21 décembre 2022
Demande d'une réunion publique suite à la publication du rapport INERIS

à **Madame Anne BEAUVAL**
Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la région Pays de la Loire ([Dreal](#))
5 rue Françoise Giroud
44263 Nantes Cedex 2

Madame la DIRECTRICE,

Le mercredi 21 décembre dernier, une importante fuite d'essence est constatée sur le bac de stockage P551 de la Raffinerie TotalEnergies. Selon l'exploitant, le début de la fuite est estimé à 17 heures. Elle se prolonge jusqu'au 24 décembre à 15 heures environ. 560 000 litres du produit se déversent dans la cuvette de rétention non équipée d'un système d'étanchéité.

Pendant les différentes opérations, un émulseur est projeté sur la surface du volume d'essence.

Cet "accident" considéré comme tel par Monsieur le Préfet de Loire Atlantique a suscité un vif émoi au sein de la population Dongeoise.

Les raisons en sont multiples.

- Les mesures et prélèvements réalisés par Air Pays de la Loire, le SDIS dès le début de cet accident et jusqu'au 28 décembre ont révélé des concentrations de benzène rejetées dans l'atmosphère à des taux probablement jamais rencontrés dans la région. Elles étaient de 3 PPM à 23h 30 dans la nuit du 21 au 22 décembre près du garage automobile situé rue des Métairies, de 792 µg/m³ à 3h 30 à proximité de l'école primaire St Joseph, de 250 µg/m³ le 25 décembre au niveau de la remorque laboratoire d'Air Pays de la Loire située sur le stade de football. Il sera ensuite enregistré sur ce même lieu des valeurs oscillant entre 90 et 105 µg du 26 au 29 décembre.

Les mesures d'air Pays de la Loire ont donc permis de constater que sur une période d'au moins 4 jours, les concentrations ont été en moyenne supérieures aux seuils d'exposition aiguë identifiés par l'INERIS pour une exposition de 1 à 14 jours (voir son portail cf <https://substances.ineris.fr/fr/substance/439>).

Nous avons attiré l'attention de la préfecture sur ce point dans notre courrier du 29 janvier dernier. Nous constatons que Monsieur le Préfet a curieusement ignoré cet élément dans sa réponse en date du 06 mars.

C'est donc bien un épisode de pollution aiguë de plusieurs jours qu'a subi la population Dongeoise. Rappelons que le benzène est un produit dangereux avec des effets qui n'apparaissent pas dans les premières heures d'exposition et qu'il peut avoir des conséquences graves sur la santé humaine en sus des effets cancérogènes sans seuil.

- Les mousses déversées par les pompiers dans la cuvette de rétention contenant des substances per-polyfluoroalkylées (PFAS) considérées comme "polluants éternels" ont été dispersées par le vent dans le centre de la commune de Donges et retrouvées à plus de 3 km du lieu de leur dépôt.

- Les quelques déclarations contradictoires distillées par le Préfet et le Maire de la commune ont contribué à laisser les riverains, les personnes occupées à faire leur marché le jeudi matin 23 décembre, les commerçants présents sur la place de la Mairie, inhaler ces très fortes concentrations de benzène.

Compte tenu de la dangerosité des émissions constatées, de la diffusion dans l'air, les eaux et les jardins de PFAS, la population s'étonne de l'absence d'expression de l'ARS et est stupéfaite de ne pas avoir reçu de consignes précises :

- pour l'informer, soit oralement, soit par transmission d'un message téléphonique (la commune dispose du système Cédralis),
- pour lui demander de se protéger d'un tel niveau de pollution étalé dans le temps,
- voire procéder le cas échéant à une évacuation temporaire.

En effet, seul un communiqué diffusé le 22 décembre au matin par la Préfecture précisait à la fois que les premiers résultats des mesures de la qualité de l'air n'indiquaient pas d'impact sanitaire pour la population, tout en recommandant aux habitants de limiter leurs déplacements à l'extérieur dans le bourg de Donges, ainsi que les activités de plein air pour « *éviter toute gêne olfactive* ».

Visiblement, cette information n'aura touché qu'un nombre très limité de personnes. Comme mentionné précédemment, les habitué(e)s du traditionnel marché du jeudi matin étaient tous au rendez-vous, tout comme les commerçant(e)s qui avaient installé leurs étals. Le maire en personne réalisait ses achats comme à l'accoutumé ...

Le second communiqué diffusé à 19h00 laissait même entendre que l'évènement touchait à son terme : « *Depuis le milieu de l'après-midi, les odeurs ressenties depuis hier soir aux alentours de la raffinerie se sont largement estompées. Les dernières mesures de la qualité de l'air réalisées confirment qu'il n'y a pas de risque sanitaire pour la population* ».

Alors que malheureusement la population ne pouvait que constater le contraire et ce pendant plusieurs jours.

Compte tenu de la gravité de cette situation et ses conséquences potentielles, il est indispensable que l'étude d'impact que réalise actuellement l'INERIS soit présentée lors d'une réunion publique à Donges regroupant des représentants de l'État, d'Air Pays de la Loire, du SDIS, de TotalEnergies, de l'ANSES (organisme qui retient la valeur de 30 µg pour un tel épisode de pollution), ainsi que l'ensemble des élu(e)s de la commune.

L'ensemble des Dongeoises et Dongeois doit en effet pouvoir exprimer toutes ses interrogations, toutes ses inquiétudes.

Pour la bonne tenue de cette réunion, nous demandons à ce que l'ensemble des mesures réalisées (air, eaux sols) soit diffusé publiquement en amont par le biais de GEORISQUES par exemple.

Il nous semble également nécessaire que cette rencontre soit l'occasion de procéder à un retour d'expérience et que soient définies les mesures permettant d'améliorer la gestion d'une éventuelle nouvelle situation de crise.

L'industriel prévoit d'aborder ce sujet lors du prochain dialogue riverain qui est prévu le 14 mars alors que toutes les mesures et analyses n'ont pas été publiées, argument qui avait été mis en exergue lors de la CSS des sites TotalEnergies-Antargaz-SFDM réunie le 26 janvier pour ne pas évoquer cet accident .

Nous considérons que cela ne peut être une réponse suffisante, cette instance s'adressant à une audience très restreinte et n'ayant pas de caractère formel.

Par ailleurs, notre association renouvelle sa demande d'installation d'une station de mesures en continu de certains COV cancérigènes dont les Btex et l'hexane neurotoxique, dispositif indispensable pour permettre de prendre les bonnes décisions au plus vite face à un événement de ce type.

En effet, il est évident que la présence exceptionnelle du laboratoire mobile d'Air Pays de la Loire (installé pour une campagne de mesures autour du réseau de chaleur) a permis d'obtenir les premiers résultats en un temps record.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'expression de notre considération.

Pour le bureau de l'Association:



la présidente, Marie Aline LE CLER